

Nous imaginons volontiers Jacques Hirt, semblable au commissaire Bouvier, personnage clé de ses polars, se sentir bien à La Neuveville entre femme et petites-filles, entre match de tennis et écriture, boire un verre de Chasselas gouleyant et bien frais en admirant l'île de Saint-Pierre s'embraser au coucher du soleil.

Les membres du Comité directeur remercient chaleureusement Jacques Hirt pour son magnifique engagement et se réjouissent de le retrouver lors de manifestations émulatrices ou culturelles régionales.

A la suite de cet hommage, l'Assemblée accepte, sur proposition du Conseil, de nommer M. Jacques Hirt membre d'honneur de la Société jurassienne d'Emulation. Des applaudissements nourris résonnent dans la salle, en témoignage de reconnaissance pour son magnifique engagement.

Trois personnes ont été pressenties pour compléter le Comité directeur: M^{me} Marie-Isabelle Cattin, MM. Jean-Jacques Schumacher et François Friche. L'Assemblée accepte par acclamations ces trois candidatures.

6. GRANDS PROJETS

DIJU

1) Introduction

Le *Dictionnaire du Jura* sur internet (on entend toujours Jura au sens large du terme, c'est-à-dire le territoire de l'ancien Evêché de Bâle ou Jura historique) est un projet mis en route en 2003 par le Cercle d'études historiques de la Société jurassienne d'Emulation.

Le *DIJU* est ouvert au public depuis le mois d'octobre 2005 et librement consultable à l'adresse www.diju.ch. Depuis, il ne cesse de s'agrandir et a la véritable ambition de devenir un outil de recherche incontournable. Il compte aujourd'hui plus de cinq mille sept cents notices parmi lesquelles on peut distinguer trois types principaux: biographiques (personnalités politiques, artistes, religieux (ses), sportif (ve)s, etc.), thématiques (groupements politiques, autorités, institutions, événements, entreprises, industries, écoles, etc.) et géographiques (communes, sites archéologiques, lieux de culte, etc.).

Le *DIJU* contient encore une quatrième sorte de notices, celles que nous reprenons directement du *Dictionnaire historique de la Suisse* (en cours de réalisation, il existe aussi bien en version papier que sur internet à l'adresse www.dhs.ch) et qui sont alors mentionnées par un sigle. En effet, un accord passé avec ce dictionnaire nous permet de reprendre ses notices concernant le Jura. Aujourd'hui, nous avons bien plus de

délibérée qui présente en effet beaucoup d'avantages pour notre projet. Ce n'est donc pas du tout un manque de rigueur de notre part ni de stratégie. Nous sommes en effet tout à fait conscients de ce que le *DIU* doit devenir et nous ne nous contentons pas d'avancer à tâtons sans but précis.

Si nous avons débuté notre projet en définissant un corpus terminé, nous aurions été beaucoup plus limités dans les possibilités de développement du *DIU*. Il se veut en effet le plus vaste possible tout en répondant à des critères de qualité stricts. Nous n'acceptons en effet pas d'im-porter quelle notice simplement sous prétexte que nous n'avons pas de corpus prédéfinis. Les critères sont par exemple : être déjà mentionnés dans une publication ; avoir joué un rôle important pour le Jura (toujours au sens large du terme) ; être âgé de trente ans au moins, sauf exception due à une carrière politique, artistique, par exemple, particulièrement remarquable et précocée.

Outre ces critères sur le choix de tel thème, les notices sont ensuite bien sûr traitées de manière scientifique : la plupart sont écrites par des historiens de métier ; si ce n'est pas le cas, elles seront alors vérifiées par la rédactrice ou le responsable, tous deux jurassiens. La mention des sources est aussi toujours signalée dans la biographie.

Si tel ou tel sujet ou personnalité qui pourrait vous sembler primordial pour le *DIU* n'y figure pas encore, il peut y avoir plusieurs raisons à cela :

– L'accord avec le *DHS*, dont nous avons parlé plus haut, nous permet de reprendre ses notices qui concernent le Jura. Le *DHS* étant lui aussi en construction, il se peut que tel personnage y étant prévu, nous attendions que sa notice soit mise en ligne plutôt que d'en récrire une pour le *DIU*.

– Comme dit plus haut, nous avançons pas à pas, rien n'est fermé ni définitif. Si telle personne n'est pas encore sur le *DIU*, cela ne veut pas dire que nous l'ayons oubliée et qu'elle n'y figurera pas.

– Finalement, il faudrait rappeler que nous n'avons que peu de temps et de moyens à disposition. Le *DIU* n'emploie en effet qu'une seule personne salariée, à 40%, alors que son responsable officie à titre bénévole.

Tout au long de notre travail, nous choisissons toujours de mettre les informations que nous pouvons réunir à disposition du public, même si telle notice ne sera alors pas totalement complète (nous préférons mettre à disposition les éléments que nous avons plutôt que rien du tout). Les informations qui se trouvent aujourd'hui sur le *DIU* sont nombreuses et de qualité et surtout, ce qui est très important, ne peuvent qu'évoluer et se développer. Plusieurs personnes, par exemple aux archives cantonales jurassiennes, nous ont assurés de leur grand intérêt pour le *DIU* et de son utilité pour leur travail de tous les jours. Nous sommes donc

notices propres au *DIU* que de notices reprises du *DHS*. En outre, certains notices du *DHS* ne mettant pas assez en relief le parcours jurassien de tel personnage sont alors réécrites spécialement pour le *DIU* (par exemple celle concernant Walter Buser, homme politique qui a joué un rôle important dans la Question jurassienne). D'autres notices du *DHS* sur des entreprises importantes, par exemple Longines à Saint-Imier ou Burrus International SA à Boncourt, sont aussi réécrites et complétées de manière importante.

Pour terminer cette introduction, on peut encore mentionner ici que le *DIU* bénéficie déjà d'une certaine renommée dans le monde scientifique puisqu'il a été invité aux premières journées suisses d'histoire à Berne (15-17 mars 2007) aux côtés de l'*Oxford Dictionary of National Biography*, du *Dictionnaire historique de la Suisse (DHS)* et de *Wikipedia*.

2) Ce qu'est le *DIU*, ses lignes directrices

Le *Dictionnaire du Jura* sur internet a d'emblée été pensé avec l'ambition de réunir un ensemble très vaste de notices et d'informations, dont la majeure partie était à ce jour soit inédite, soit diffusée dans un cadre limité ou difficile d'accès pour le profane. En effet, le *DIU* est né du désir de pouvoir réunir diverses informations qui jusque-là restaient fragmentaires et dispersées, et ainsi de les mettre facilement à disposition du public. Les historien(ne)s entrevoyaient là tous les avantages envisageables pour la recherche et la diffusion des connaissances.

Plus qu'un véritable dictionnaire, le *DIU* doit être considéré comme une base de données interactive, une référence encyclopédique pour la région jurassienne, mise à disposition d'un public aussi large que possible, aussi bien professionnel (historien(ne)s, chercheurs, journalistes, archivistes, enseignant(e)s, etc.) qu'amateur ou simple curieux. Son but est de fournir à chaque intéressé un outil de travail pour ses recherches.

Si l'est vrai que le *DIU* porte le nom de *dictionnaire*, il présente néanmoins beaucoup de différences avec la démarche classique d'un tel ouvrage, qui notamment se base sur un corpus d'articles prédéfini. Le *DIU* a lui opté pour une autre démarche qui présente plusieurs avantages.

Cette base de données étant en permanente évolution (les notices n'existent que sur internet), elle peut continuellement être complétée et améliorée (le *DHS*, par exemple, n'a pas la possibilité de corriger les notices qui sont en ligne car il est tenu de rester fidèle à la version papier), parfois grâce à la collaboration des internautes.

Bien évidemment, dans une telle optique, nous avons décidé dès le départ de ne pas travailler sur la base d'un corpus d'articles définis (comme le fait le *DHS* notamment). C'est une volonté réfléchie et

convaincus que cette stratégie des petits pas est la bonne. Pour preuve encore, la courbe croissante de nos lecteurs ces derniers mois.

Donc, au lieu de regretter ce qu'il n'y a pas encore sur le *DIJU*, il faut voir ce qu'il y a déjà!

3) Ce qu'on trouve sur le *DIJU*: bilan de la première période de travail (2004-2008)

Depuis ses débuts, le travail pour le *DIJU* est assuré par une seule personne salariée à temps partiel (50% puis 40% dès janvier 2007), supervisée par un responsable qui siège au sein du bureau du CEH et travaille bénévolement, comme les autres membres du bureau, qui participent également au projet.

Dans un premier temps, le travail a consisté à réunir sur le *DIJU* toutes les informations de type dictionnaire qui figuraient dans des livres, des revues, des journaux ou encore des périodiques. Ce travail, très long, est extrêmement utile pour qui s'intéresse à l'histoire jurassienne (que ce soit un professionnel ou un simple curieux). En effet, ces informations qui jusqu'alors pouvaient être très difficiles à trouver sont maintenant réunies en un seul lieu. Cette première phase de travail a donc constitué le début de notre base de données.

Durant cette période, nous avons aussi bénéficié de la collaboration de certaines personnes qui nous ont fourni des séries de notices qui ont contribué à enrichir le *DIJU*. Le service d'archéologie du canton du Jura, associé au Cercle d'archéologie de l'Emulation, nous a transmis toute une série de notices sur des sites archéologiques (cf. notice «sites archéologiques»), le projet «parcours des chapelles et des oratoires», dirigé par Philippe Kauffmann dans le cadre de Jubilé 2000, nous a fait profiter de son travail sur les lieux de culte (cf. notice «chapelles, oratoires et grottes») et finalement Jacques Bourquard et Jean-René Quenet nous ont transmis plusieurs informations sur les châteaux (cf. notice «châteaux»).

Une fois cette première étape achevée, la deuxième a pu débuter. Elle consiste à créer des nouvelles notices, cette fois inédites, rédigées par les collaborateurs ou des spécialistes.

Nous avons alors procédé par thèmes: notices biographiques, géographiques ou historiques, notices concernant les groupements ou autorités politiques, les autorités judiciaires, les associations culturelles, artistiques ou économiques, les entreprises, la presse, les éditions, l'archéologie, les institutions religieuses, les transports ou encore les manifestations. Bien entendu, nous sommes aussi limités, dans notre travail, par les sources et la bibliographie à disposition. Ne disposant que d'une personne à 40%, le *DIJU* est parfois obligé de renoncer à développer tel sujet pour passer à un autre. Néanmoins, et comme cela a déjà été dit plus haut, une notice

incomplète a toujours la possibilité d'être, plus tard, complétée. Il est donc important de mettre les informations que nous possédons au fur et à mesure à disposition du public, même si, par exemple, une date de naissance ou de décès manque.

Nous nous sommes occupés de politiciens, d'artistes, d'hommes de loi, etc. Nous avons chaque fois délimité un ensemble de personnes que nous voulions voir figurer dans notre dictionnaire, par exemple l'ensemble des Conseillers aux Etats ou des Conseillers nationaux.

Ces listes, une fois de plus, ne sont pas fermées, nous partons en effet du principe qu'elles peuvent évoluer et que nous accepterons alors cette évolution. Nous avons ensuite commencé le travail de rédaction. Pour des personnalités telles que les députés, nous avons envoyé des questionnaires aux intéressés pour pouvoir rédiger des notices complètes. Tous n'ont pas répondu (et c'est aussi le cas par exemple pour les membres de l'AIJ, etc.) malgré nos nombreux envois successifs. Ces informations ont pu être complétées par d'autres sources (ouvrages, presse), mais il était parfois impossible de trouver assez d'informations pour écrire une notice.

Cette mise à disposition de notices qui prennent la forme de listes thématiques, représente l'une des nouveautés et spécificités du *DIJU*, par laquelle celui-ci se distingue d'autres dictionnaires en ligne qui n'offrent pas ce service. Ces notices contiennent toujours une introduction au sujet et des renvois bibliographiques. Ainsi, en un coup d'œil, on peut prendre connaissance de la succession des députés dans les parlements cantonaux, des magistrats siégeant dans les tribunaux jurassiens (au sens large), des préfets, etc., puis, d'un simple clic, consulter la notice de la personne qui nous intéresse.

4) Perspectives de développement pour l'avenir (2009-2012)

Arrivé au terme de sa première phase de croissance, qui s'écoule de 2004 à fin 2008, il est primordial pour le *DIJU* de pouvoir continuer à se développer. En effet, si le *DIJU* compte aujourd'hui (avril 2008) plus de cinq mille sept cents notices, il n'en demeure pas moins qu'il est un projet encore plein d'avenir et qui mérite d'être poursuivi et enrichi.

Durant la deuxième phase d'évolution (2009-2012), nous souhaitons pouvoir développer différents aspects, que nous présentons ci-après.

• Un projet très important, qui a été initié dans le courant de l'année 2007 et qui sera poursuivi en 2008 et au-delà, est la réalisation de cartes historiques et statistiques commentées. Ainsi, le *DIJU* pourra non seulement jouer le rôle de dictionnaire mais aussi de véritable atlas jurassien. Avec cet «atlas», le *DIJU* va aussi devenir un outil de référence pour les enseignants d'histoire et de géographie. Par la suite, une édition papier est prévue.

A signaler que la mise en ligne de cartes sur le site du *DIJU* a nécessité différents changements informatiques du site. Nous en avons profité pour lui apporter diverses améliorations, notamment de meilleures possibilités de recherche, une page d'accueil plus moderne.

- Nous tenons aussi à compléter le *DIJU* dans tout ce qui a trait au Lauffonnais, au Birseck et même à Bâle, en tout cas pour ce qui concerne les liens entre l'Evêché et la ville avant que celle-ci n'accède au statut de canton Suisse (1501) et ne s'affranchisse de l'autorité spirituelle de l'évêque en adoptant la Réforme (1529). L'objectif est d'engager, en plus du (de la) collaborateur(trice) de langue française, un(e) collaborateur(trice) qui travaillerait sur la partie germanophone de l'ancien Evêché de Bâle. Les notices de ce(tte) collaborateur(trice) seraient publiées sur le site en allemand, mais aussi traduites en français. A terme, pourquoi ne pas avoir l'ambition de faire du *DIJU* une encyclopédie bilingue qui proposerait toutes ses notices soit en français (c'est le cas aujourd'hui) soit en allemand?

Aujourd'hui, comme nous l'avons vu plus haut, nos notices-listes comprennent déjà, par exemple, les députés du Lauffonnais. Nous aimerions par contre pouvoir encore développer les notices biographiques concernant ces personnes.

- Un autre aspect que nous souhaitons pouvoir développer concerne les notices thématiques. Actuellement, le dictionnaire du Jura a édité de nombreuses notices biographiques. Les notices thématiques et événementielles sont moins nombreuses et méritent d'être développées. De même, nous envisageons d'aller plus loin dans le sens de l'exhaustivité en complétant certains thèmes, par exemple toutes les villes et villages, tous les députés au Grand Conseil bernois et au Parlement jurassien, etc., et en reprenant certaines notices en vue de les unifier formellement.

Le *DIJU* est donc un projet plein d'avenir qui mérite de pouvoir continuer à évoluer et donner ainsi la pleine mesure de ses possibilités. Pour cela, nous avons besoin de votre aide. Une personne salariée, engagée à un taux fixe pour continuer le travail, est la condition de base pour que le projet ne tombe pas dans l'oubli.

7. REMERCIEMENTS

Le Président central informe l'Assemblée que M^{me} Josiane Beets-Aubry, absente aujourd'hui, en tête de la Section de Lausanne depuis 2001, a demandé à être déchargée de la fonction de Présidente. Le Comité directeur la remercie chaleureusement pour son engagement durant toutes ces années, puis souhaite la bienvenue, parmi les membres du Conseil, à M. Edgar Brossard, nouveau Président de cette Section.